



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

## MAIRIE DE SABLONNIÈRES

7, route de la Vallée  
77510

Sablonnières le 17 Février 2015

Téléphone : 01 64 04 90 01  
01 64 04 39 99  
Télécopie : 01 64 04 98 90  
E-mail : [mairie.sablonnieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.sablonnieres@wanadoo.fr)  
DL/NS

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 FEVRIER 2015**

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Monsieur BOYER Alexis et Madame SIMÉON Patricia, excusés.

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur DEMAISON Maurice est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

Le conseil accepte la proposition du maire de rajouter un point à l'ordre du jour concernant les bornes incendie.

#### **1) CCBM: modification des statuts**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts qui précisent la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace et de l'environnement » .

#### **2) Parc Naturel Régional: désignation d'un délégué et participation au fonctionnement du SMEP (syndicat mixte d'étude et de Préfiguration)**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Dominique Lefebvre comme délégué de la commune au SMEP et Dominique Belkisse comme délégué suppléant et accepte les modalités de participation au fonctionnement dudit syndicat de préfiguration du PNR.

#### **3) SDESM (syndicat d'électrification)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'adhésion au groupement de commande en énergie électrique proposé par le SDESM et charge le maire de signer les conventions.

Le conseil décide par ailleurs l'envoi d'un courrier aux parlementaires et au président de l'association des maires de France pour exprimer son inquiétude en cas de transfert de la compétence « distribution d'électricité » aux départements.

#### **4) Travaux du pont Bleu**

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention parlementaire auprès de Monsieur Christian Jacob, député de la circonscription, afin de contribuer aux travaux d'aménagement du carrefour du Pont Bleu à l'entrée du village, destiné à améliorer la sécurité des usagers.

## **5) Assainissement**

**Emprunt :** considérant que les travaux ne seront pas terminés avant l'été prochain, le conseil municipal décide la prolongation d'un an du prêt relais pris auprès de la Caisse d'épargne pour les travaux d'assainissement collectif. Il sera procédé à un premier remboursement de 224 000 € au début du mois de mars afin de réduire les intérêts d'emprunt.

**Subventions pour travaux en domaine privé :** le conseil municipal autorise le maire à procéder au versement des subventions dévolues aux particuliers par l'agence de l'eau Seine Normandie. Celles-ci ne pouvant être versées que lorsque les travaux auront été certifiés conformes par Test Ingénierie et les factures réglées.

**Etat des travaux :** le maire et les adjoints rendent compte de l'avancée des travaux dans le hameau du Vautron ; ils seront terminés au printemps. A cette date, les premières plantations de roseaux auront lieu dans la station. Le maire informe le conseil des dégradations constatées sur l'armoire électrique de la Step.

## **6) Bureau de vote des élections cantonales**

Le bureau de vote est constitué pour les élections cantonales des 22 et 29 mars 2015

## **7) terrains communaux**

Le maire informe le conseil municipal des travaux du géomètre chargé de définir les unités foncières résultant de la vente d'un terrain communal au Champ Landrin.

## **8) Subventions.**

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur Le Maire de verser les subventions aux associations prévues en 2014 sur l'exercice 2015.

## **9) Bornes incendie**

Le conseil municipal décide de demander une dotation (DETR) à l'état pour la réfection de bornes d'incendie.

## **Questions diverses.**

Monsieur Le maire informe le conseil municipal de ses actions de police liées au drame ayant coûté la vie à un homme agressé par son chien. Il indique qu'il a rédigé à l'encontre du propriétaire d'un terrain situé près de la rivière un nouveau procès verbal concernant l'implantation illicite de caravanes et le remblai sur un terrain en milieu humide et en zone Natura 2000 ; le procureur de la république, le préfet, la gendarmerie et la direction départementale des territoires en sont également destinataires.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 23h15.**

Le Maire

Dominique LEFEBVRE